



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-24

OBJET : Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).
→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.
→Communes : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;
→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique ;

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Syndicats Mixtes et notamment aux Parcs Naturels Régionaux de France ;

Considérant que le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Comité Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique en date du 03 mars 2023 ;

Considérant que le conseil syndical doit adopter avant le 15 avril de l'année 2023 le budget primitif qui sera exécuté par le président du PNRM ;

Considérant que le compte administratif 2022 a été adopté et que les résultats ont été intégrés au budget primitif 2023 ;

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte le Budget Primitif du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM pour l'exercice 2023. Le Budget Primitif a été voté par chapitre en dépenses et en recettes tel que décrit dans les documents budgétaires annexés et conformément aux tableaux ci-après :

Budget principal 28000	Dépenses	Recettes
	BP 2023	BP 2023
Fonctionnement	15 259 140.34 €	15 259 140.34 €
Investissement	10 715 948.32 €	10 715 948.32 €
TOTAL	25 975 088.66 €	25 975 088.66 €

Article 2

Donne mandat au Président pour appliquer ce budget et l'autorise à effectuer les dépenses et percevoir les recettes qui y sont inscrites.

Article 3

Madame la Trésorière de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 5 avril 2023

Le Président,
Félix ISMAÏN



5.4.23/04/23
[Signature]